



Compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 10 septembre, à 8 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente.

Étaient présents : Mesdames LAPOIRIE Catherine, NEGRI Colette, Messieurs HUBERTY René, BESOZZI Daniel, LE LOARER Éric, Madame ROMANO Valérie, Monsieur TURCK Gilbert

Absents excusés : Madame EMMENDOERFFER Jocelyne [pouvoir à Madame ROMANO]

La séance est ouverte à 8 heures 30, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente, qui constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

POINT 1 - Finances	:	Décision Modificative	DCA N° 2021-016
POINT 2 - Jeunesse	:	Règlement intérieur familles 2021/2022	DCA N° 2021-017
POINT 3 - Composition	:	Commission d'Appel d'Offres	DCA N° 2021-018
POINT 4 - Jeunesse	:	Type d'encaissement régie de recette	DCA N° 2021-019
POINT 5 - Aide sociale			DCA N° 2021-020
Informations			

POINT 1 - Finances	:	Décision Modificative	DCA N° 2021-016
---------------------------	----------	------------------------------	------------------------

Madame la Présidente informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations sur le budget du CIAS, il est nécessaire de procéder à une Décision Modificative.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la Décision Modificative N° 1 du budget du CIAS, ainsi que détaillée ci-dessous :

Section Investissement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
274	3 000,00 €	274	3 000,00 €
Total	3 000,00 €	Total	3 000,00 €

POINT 2 - Jeunesse : Règlement intérieur familles DCA N° 2021-017

Madame la Présidente donne lecture du Règlement Intérieur Familles 2021/2022, concernant les Accueils Collectifs de Mineurs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adopter le Règlement Intérieur Familles 2021/2022.

POINT 3 - Composition : Commission d'Appel d'Offres DCA N° 2021-018

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre sa Présidente, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Conseil d'Administration en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **procède** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

membres <u>titulaires</u>					membres <u>suppléants</u>				
<u>Liste 1 :</u> 1. Monsieur BESOZZI Daniel 2. Madame EMMENDOERFFER Jocelyne 3. Monsieur LE LOARER Éric 4. Madame NEGRI Colette 5. Monsieur TURCK Gilbert					<u>Liste 1 :</u> 1. Madame BEMER Doriane 2. Madame ROMANO Valérie 3. Monsieur GANDOIN Pascal 4. Madame MELON Ghislaine 5. Madame DI NATALE Vitina				
Nombre de votants		7			Nombre de votants		7		
Bulletins blancs ou nuls		0			Bulletins blancs ou nuls		0		
Nombre de suffrages exprimés		7			Nombre de suffrages exprimés		7		
Sièges à pourvoir		5			Sièges à pourvoir		5		
<u>Quotient électoral :</u> 1,4 (suffrages exprimés/sièges à pourvoir)					<u>Quotient électoral :</u> 1,4 (suffrages exprimés/sièges à pourvoir)				
	Voix	Attribution au quotient électoral	Attribution au plus fort reste	TOTAL		Voix	Attribution au quotient électoral	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	7	5	5	5	Liste 1	7	5	5	5

▪ **proclame** élus les membres titulaires suivants :

1. Monsieur BESOZZI Daniel
2. Madame EMMENDOERFFER Jocelyne
3. Monsieur LE LOARER Éric
4. Madame NEGRI Colette
5. Monsieur TURCK Gilbert

▪ **proclame** élus les membres suppléants suivants :

1. Madame BEMER Doriane
2. Madame ROMANO Valérie
3. Monsieur GANDOIN Pascal
4. Madame MELON Ghislaine
5. Madame DI NATALE Vitina

POINT 4 - Jeunesse : Type d'encaissement régie de recette de DCA N° 2021-019

Madame la Présidente expose qu'il y a lieu de fixer les types d'encaissement liés à la régie de recette.

Madame la Présidente propose les types d'encaissement suivants :

- prélèvement automatique,
- chèques CESU dématérialisés,
- chèques ANCV dématérialisés,
- chèques bancaires (uniquement ceux liés à des organismes extérieurs – exemple : comité d'entreprise).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de retenir les types d'encaissement suivants :
 - prélèvement automatique,
 - chèques CESU dématérialisés,
 - chèques ANCV dématérialisés,
 - chèques bancaires (uniquement ceux liés à des organismes extérieurs – exemple : comité d'entreprise).
- **annule** sa délibération N° 2018-018 du 26 octobre 2018.

POINT 5 - Aide sociale

DCA N° 2021-020

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur une demande d'aide sociale. Conformément à la procédure, le débat se déroule à huis-clos et les détails du présent point sont précisés dans le second registre, non communicable.

Informations

- ♦ Madame la Présidente donne lecture du courrier de la Directrice du multi-accueil concernant le compte de résultat 2020 de la Croix Rouge Française et le budget 2021. Compte tenu de la crise sanitaire liée à Covid-19, la Croix Rouge Française, gestionnaire du multi-accueil, demande une subvention d'équilibre complémentaire de 77 975,77 €.
- ♦ Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration des jugements rejetant les recours de deux agents du CIAS dans le cadre d'une demande de protection fonctionnelle liée à des faits de harcèlement moral, et donne lecture de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy qui rejette la requête d'un des deux agents.
- ♦ Une visite des élus du Conseil d'Administration au prestataire de restauration collective Carrefour Association est programmée au jeudi 30 septembre 2021, à 11 heures.

La séance est levée à 11 heures 00.

La Présidente,

*Catherine
LAPOIRIE*

Affichage fait le 14 septembre 2021

Approbation du PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 10 septembre 2021

<i>NOM Prénom</i>	<i>Présence</i>	<i>Procuration à</i>	<i>Signature</i>
<i>LAPOIRIE Catherine, Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>NEGRI Colette, Vice-Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>HUBERTY René, Vice-Président</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>BESOZZI Daniel</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>EMMENDOERFFER Jocelyne</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>	<i>ROMANO Valérie</i>	
<i>LE LOARER Éric</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>TURCK Gilbert</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		